

RÉCIT DE DOLLIER DE CASSON

LA GUÉRISON DE JEANNE MANCE



Kevin Cohalan
Vice-président de la SHP

NDLR : Dans le numéro spécial (automne 2014) consacré à l'Hôtel-Dieu, nous avons publié le récit de Marie Morin (1649-1730), premier écrivain de naissance canadienne, concernant la guérison remarquable vécue par Jeanne Mance à Paris en février 1659. Le premier historien de Montréal, le Sulpicien Dollier de Casson (1636-1701), né en France, raconte le même événement dans son *Histoire du Montréal*, rédigée en 1672 et 1673. Dollier étant nommé Supérieur des Sulpiciens de Montréal en 1671 et Jeanne Mance n'étant décédée qu'en juin 1673, il s'agit probablement du témoignage de Jeanne elle-même. En voici quelques extraits, tels que reproduits dans l'édition de 1992 de Marcel Trudel et Marie Baboyant.



François Dollier de Casson, p.s.s.

[Montréal, 1657 :] LE VINGT SEPT^E du mois de janvier, il arriva ici un grand malheur à mademoiselle Mance, laquelle se rompit & disloqua le bras tout en même temps, d'une étrange façon, sans que les chirurgiens pussent trouver le moyen de le rétablir. Mais ce qui n'était pas possible aux hommes, s'est trouvé depuis facile à la main du Tout-Puissant, laquelle avait permis ce malheur afin de mettre la mémoire du feu Mons^r Ollier¹ en vénération par l'effet miraculeux de cette guérison jugée de tous incurable, soit en Canadas soit en France. Ce que nous voisons dans son lieu.

[Montréal, 1658 :] OR, monsieur l'abbé de Kailus [*le supérieur des Sulpiciens*] étant au Montréal, aussitôt mademoiselle Mance qui était depuis dix-huit mois estropiée d'un bras par l'accident que nous avons marqué, lui dit: "Monsieur, voilà que mon bras s'empire au lieu de se guérir: il est déjà quasi tout desséché [...]; je ne le puis aucunement remuer, même on ne me peut toucher sans me causer les plus vives douleurs. Cet état m'embarrasse fort, surtout me voyant chargé d'un hôpital auquel je ne puis survenir dans l'incommodité où je suis & l'état où je me vois obligée

de rester pour le reste de mes jours. Cela étant, voyez ce qu'il est à propos que je fasse. Ne serait-il pas bon que j'allasse en France [? ...] je tâcherai d'amener ces bonnes religieuses de La Flèche [...] Qu'en dites-vous, Monsieur?" "Vous ne pouvez mieux faire", lui dit-il, témoignant beaucoup de joie & de cordialité là-dessus.

[Paris, 1659 :] QUELQUES JOURS avant la Purification [*le 2 février*], mademoiselle Mance étant allée voir Mons^r de Breton Villiers au Séminaire de S^t Sulpice, toute remplie du respect qu'elle conservait pour Mons^r Ollier, elle lui

¹ Jean-Jacques Ollier (1608-1657), fondateur des Sulpiciens et proche collaborateur de Jérôme Le Royer de La Dauversière (1597-1659), ce dernier étant à l'origine du projet de fondation de Montréal ainsi que fondateur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph.

Voir François Dollier de Casson, *Histoire du Montréal. Nouvelle édition critique par Marcel Trudel et Marie Baboyant*, Montréal, Éditions Hurtubise, 1992, pages 178 à 200.

demanda où était son corps & son cœur qu'on lui avait dit être enchâssés séparément, qu'elle eût bien souhaité rendre ses respects à l'un & à l'autre. Mons^r de Bretonvilliers lui dit que son corps était dans la chapelle, qu'il avait son cœur en sa chambre & qu'elle vînt le jour de la Purification [...]

LE JOUR ARRIVÉ, elle vint à l'heure donnée. Aussitôt qu'elle fut entrée dans le Séminaire, il lui vint dans l'esprit que feu Mons^r Ollier lui pouvait bien rendre la santé. Incontinent qu'elle reconnut ce qu'elle pensait, elle voulut l'éloigner comme une tentation, mais, voulant chasser cette pensée, il lui en vint de plus fortes. [...] Marchant vers la chapelle [...] elle eut Mons^r Ollier aussi présent en son esprit qu'on le pouvait avoir sans vision. [...] Cette satisfaction lui dura pendant toute la messe et fut accompagnée d'une certitude intérieure que Dieu la guérirait par l'entremise de son serviteur.

APRÈS QUE LA MESSE fut dite, voyant que monsieur de Bretonvilliers était pressé pour l'église, à cause des cérémonies du jour, elle lui dit: "Mons^r, donnez-moi un peu ce cœur que vous m'avez promis: il n'en faudra pas davantage pour ma guérison". D'abord, il le lui atteignit & la quitta [...] D'abord, elle le prit, tout pesant qu'il était à cause du métal où il était enchâssé & du coffret de bois où le tout était enfermé, et elle l'appuya sur son écharpe à l'endroit de son plus grand mal, qui ne pouvait être approché auparavant de la moindre chose. Or, ayant appuyé ce petit coffre sur son bras, tout empaqueté qu'il était de plusieurs et différents linges, attachés d'une multitude d'épingles, elle se mit à admirer &

se conjurer des trésors qui avaient été enfermés dans ce cœur, et soudain, voilà qu'une grosse chaleur lui descend de l'épaule et lui vient occuper tout le bras, qui passa dans un instant d'une extrême froideur à cet état qui lui est opposé. En même temps, toutes ses ligatures & enveloppes se défirent d'elles-mêmes; son bras se trouva libre & se voyant guérie, elle com-

mença à faire un beau signe de croix, remerciant le Tout-Puissant qui lui faisait une telle grâce par son serviteur, y ayant deux ans qu'elle n'en avait pu faire autant de sa main droite qui était l'estropiée. Cela la mit en un si grand transport de joie l'espace de huit jours qu'à peine put-elle manger quelque chose, tant elle en était pâmée.



Jeanne Mance cavalière

Cette gravure évoquant l'allure d'une Jeanne Mance equestrienne représente en fait la jeune Judith de Brésoles, future Hospitalière de Montréal.

Gravure de L. Massard, Vie de M^{lle} Mance de Faillon, 1854

EN FRANCE, Jeanne Mance, à l'âge de 52 ans, se promenait à cheval. Dollier de Casson raconte que, non longtemps après la guérison de février 1659, elle a subi un autre accident « qui la devait, du moins, disloquer tout de nouveau [...] Ce qui arriva de la sorte : les chiens ayant fait peur à un cheval ombrageux sur lequel elle était, cet animal se lança par-dessus un fossé et, en même temps, la jeta si loin & si rudement sur sa main autrefois estropiée, qu'on a attribué à une spéciale protection du Ciel qu'elle en ait été quitte, comme elle a été, pour une légère écorchure sans se rien rompre ni démettre. »